



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

A-15-2020 RN116 fermeture pour affaissement chaussée

Portant réglementation de la circulation sur la RN116 du PR 73 au PR 76, sur le territoire de la commune de Sauto

hors agglomération,

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le Code de la Route

VU le décret 2011-123 du 29 janvier 2011 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 28/08/2018 portant délégation de signature du préfet à Directeur Interdépartemental des Routes nationales Sud-Ouest ;

VU l'arrêté préfectoral du 28/08/2018 portant subdélégation de signature du Directeur Interdépartemental des Routes nationales Sud-Ouest à certains de ses collaborateurs ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers, compte tenu d'un affaissement de la chaussée, de réglementer la circulation des véhicules sur la RN116 du PR 73 au PR 76 – sur le territoire de la commune de Sauto, hors agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interrompue dans les deux sens de circulation du PR 73 au PR 76 à compter de la date et de l'heure de diffusion du présent arrêté

ARTICLE 2 : Déviation pour tous véhicules

- sens Perpignan/Andorre :
 - A9 (Perpignan/Narbonne)
 - A61 (Narbonne-Toulouse) jusqu'à la sortie Bram
 - vers le réseau départemental jusqu'à Pamiers via Fanjeaux/Mirepoix
 - RN20 (Foix/tunnel du Puymorens/Bourg-Madame)
- sens Andorre/Perpignan :
 - RN20 (Bourg-Madame/ tunnel du Puymorens/ Foix/ Pamiers)
 - vers le réseau départemental via Mirepoix/Fanjeaux et Bram
 - A9 (Narbonne/Perpignan)

Gestionnaire exploitant de la RN116:

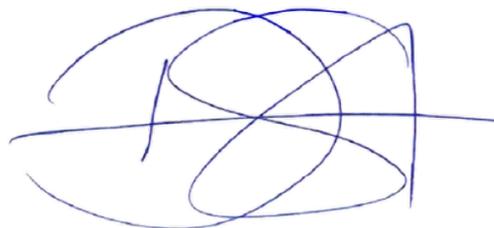
DIRSO-District sud, CEI de Ille-sur-Têt : 04 68 84 02 80
CEI de Mont-Louis : 04 68 04 76 48

ARTICLE 7 : cet arrêté est adressé à :

M. le sous-préfet de Prades,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales,
M. le Commandant du Service Départemental d'Incendies et de Secours des Pyrénées-Orientales,
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,
M. le Directeur Interdépartemental des Routes nationales Sud-Ouest,
M. le Maire de Sauto,
Mme la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,
M. le Président du Conseil Départemental de l'Aude,

Foix, le 03/02/2020

le Préfet, et par délégation,
le Chef du District Sud
David SABATIER



David Sabatier